

678

Dupuis-Nouille

et
Lebel

Approuve la lecture de
vingt-cinq mots nuls.

Dupuis-Nouille

Nelly Lebel

A. Lebel

Eric Bertrand

Romain Leroy
Caguen

1. Ar. 13

L'an mil neuf cent deux, le douze juin à onze heures
cinq minutes du matin. Acte de mariage de :
Hubert Joseph Germain Dupuis-Nouille, né à
Saint-Pierre (Ile Martinique) le treize septembre mil
huit cent soixante-treize, vidant, domicilié rue de
la Convention 198, fils majeur de: Régis Germain
Pierre Dupuis-Nouille, dit Cely, dentiste, et de Marie
Bathilde Adélaïde Herminencia Morlot, son épouse,
sans profession, demeurant à Saint-Pierre (Ile Marti-
nique) concordant par acte reçu par le Maire dudit lieu,
le vingt-deux avril dernier, d'une part. Et de :
Nelly Marie Armande Lebel, née à Abbeville (Somme)
le dix-neuf juin mil huit cent soixante-treize, sans
profession, domiciliée rue de la Convention 198 au même
lieu, fille majeure de: Armand
Sera Lebel, propriétaire, demeurant rue Dupuis-
Rochereau 18 bis, présent et concordant et de Léonie
Marie Stéphanie Cagnard, son épouse, sans profes-
sion, décédée à Abbeville (Somme), divorcée de Fernand
Jules Georges Chibaut suivant transcription faite à la
Mairie de Saint-Pierre (Somme) le deux novembre
mil neuf cent d'autre part. Presté par nous, Paul Auguste
Barraud, adjoint, Officier de l'Instruction publique, Officier de
l'état civil du quinzième arrondissement de Paris qui a vu et
procédé publiquement en cette Mairie à la célébration du
mariage comme suit: Après lecture donnée aux parties
de l'acte de mariage et du Chapitre six du Livre 1er du Code
Civil (titre du mariage) sur les droits et les devoirs respectifs des
époux, avons paraphé et annexé: 1° leur acte de naissance; 2°
l'acte de décès de la mère de la future; 3° son acte de divorce; 4° le concordement
de père et mère du futur; 5° les publications faites en cette Mairie de nos actes
du quinzième arrondissement de Paris et de Saint-Pierre les Diman-
ches premier et huit juin courant, sans opposition; ~~après avoir~~
~~interpellé les futurs époux et le père de la future lesquels nous~~
~~ont déclaré qu'il n'y avait eu fait de contrat de mariage; nous avons~~
~~interpellé les futurs époux et le père de la future lesquels nous~~
~~ont déclaré qu'il n'y avait eu fait de contrat de mariage; nous avons~~
demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari
et pour femme et chacun d'eux ayant répondu affirmativement
séparément à haute voix nous avons prononcé à un seul et
même son: Hubert Joseph Germain Dupuis-Nouille et Nelly
Marie Armande Lebel sont unis par le mariage. En présence de:
Eric Bertrand, avocat, quarante-cinq ans, à Neuilly (seul) Romain Leroy,
cocher, vingt-neuf ans, rue Saint-Hippolyte 11, ami et témoin de l'époux, Eugène Fern-
sant profession, sans profession, vingt-sept ans, 33 avenue de la Chapelle, à Paris, ami et
témoin de la future, âgés de vingt-trois ans, à Orléans (seul) concubins, ami et
témoin de l'époux et tout les témoins signés avec les époux, le père de
la future et nous, après lecture.

Dupuis-Nouille Nelly Lebel A. Lebel, Eric
Eric Bertrand Romain Leroy Caguen Fern